

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE FOURNITURES MOBILIER MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES
ATTRIBUTION LOT 03**

Séance du 11 avril 2023
Dûment convoqué le 4 avril 2023

En l'an 2023, le mardi 11 avril 2023 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (29) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TAON-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSÀ, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (1) : F. DESCLAUX.

Pouvoirs (6) : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à A. LUNEAU), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), M. POUDADE (à J.-L. LACUBE), C. NOLIN (à S. PONSÀ), F. OMAHSAN (à J. GARRABE-POUGET).

Secrétaire de séance : Michel RIFF.

Acte n° : CCPC-2023101-04

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération en date du 1^{er} octobre 2018 portant sur le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la médiathèque multipôle sur deux sites : Font-Romeu et Les Angles ;

VU la délibération en date du 13 mai 2019 portant autorisation donnée au Président à signer les permis de construire de la médiathèque multipôle ;

VU la délibération du 22 juillet 2019 portant autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole pour la création de la médiathèque multipôle ;

VU la délibération du 9 décembre 2019 portant évolution du budget pour la création de la médiathèque multipôle ;

VU la délibération du 9 mars 2020 portant modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque multipôle ;

VU la délibération du 13 décembre 2021 portant avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque multipôle ;

VU la délibération du 11 avril 2022 portant attribution des marchés de travaux ;

VU la délibération du 13 mars 2023 portant attribution du LOT 01 MOBILIER SPECIFIQUES MEDIATHEQUES et classement infructueux du LOT 02 MOBILIER DE BUREAU ;

VU la procédure de marché suivante :

Marché ordinaire/appel d'offre ouvert soumis aux dispositions de l'article R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique

Le marché de fournitures correspondant est alloté en 3 lots dont 1 lot déjà attribué

Acte de réception en préfecture
086246800464-20230411-2023101-04-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Montant estimatif des 3 lots : 440 000€ HT.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 8 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 23.12.2022

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 20 février 2023 à 12h et 10 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) dont 4 pour le LOT 03 ;

VU le tableau d'analyse suivant :

N°	Description	Pondération
1	Prix	30
	<i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	30
	<i>Critère Valeur technique</i>	
2.1	Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate	10
	<i>Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate</i>	
2.2	Qualité du mémoire technique et des références fournies dans la réalisation d'équipements de complexité similaire	10
	<i>Qualité du mémoire technique et des références fournies dans la réalisation d'équipements de complexité similaire</i>	
2.3	Environnemental (au sein de l'entreprise et au niveau de l'origine des matériaux utilisés)	10
	<i>Environnemental (au sein de l'entreprise et au niveau de l'origine des matériaux utilisés)</i>	
3	Caractère esthétique et fonctionnel	40
	<i>Critère Caractère esthétique et fonctionnel</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

VU l'avis de la CAO du mardi 4 avril 2023.

MARCHE DE TRAVAUX : COMPLEXE SPORTIF	PRIX 30%	VALEUR TECHNIQUE 30%	CARACTERE ESTHETIQUE ET FONCTIONNEL 40%	TOTAL	CLASSEMENT
Liste des offres reçues					
Lot N°03 - MOBILIER D'ASSISE CONFORT ET MOBILIER EXTERIEUR					
OFFRE DE BASE					
BC INTERIEUR SARL	30	20	20	70	2
HOGOS	7	25	35	67	3
IDM	6	20	35	61	4
MOBIDECOR	6	28	40	74	1

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- Lot n°03 **Mobilier d'assise confort et mobilier extérieur** : Entreprise **MOBIDECOR** pour un montant de 167 884,12 € HT.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230411-2023101-04-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'approuver les propositions de la CAO, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230411-2023101-04-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

